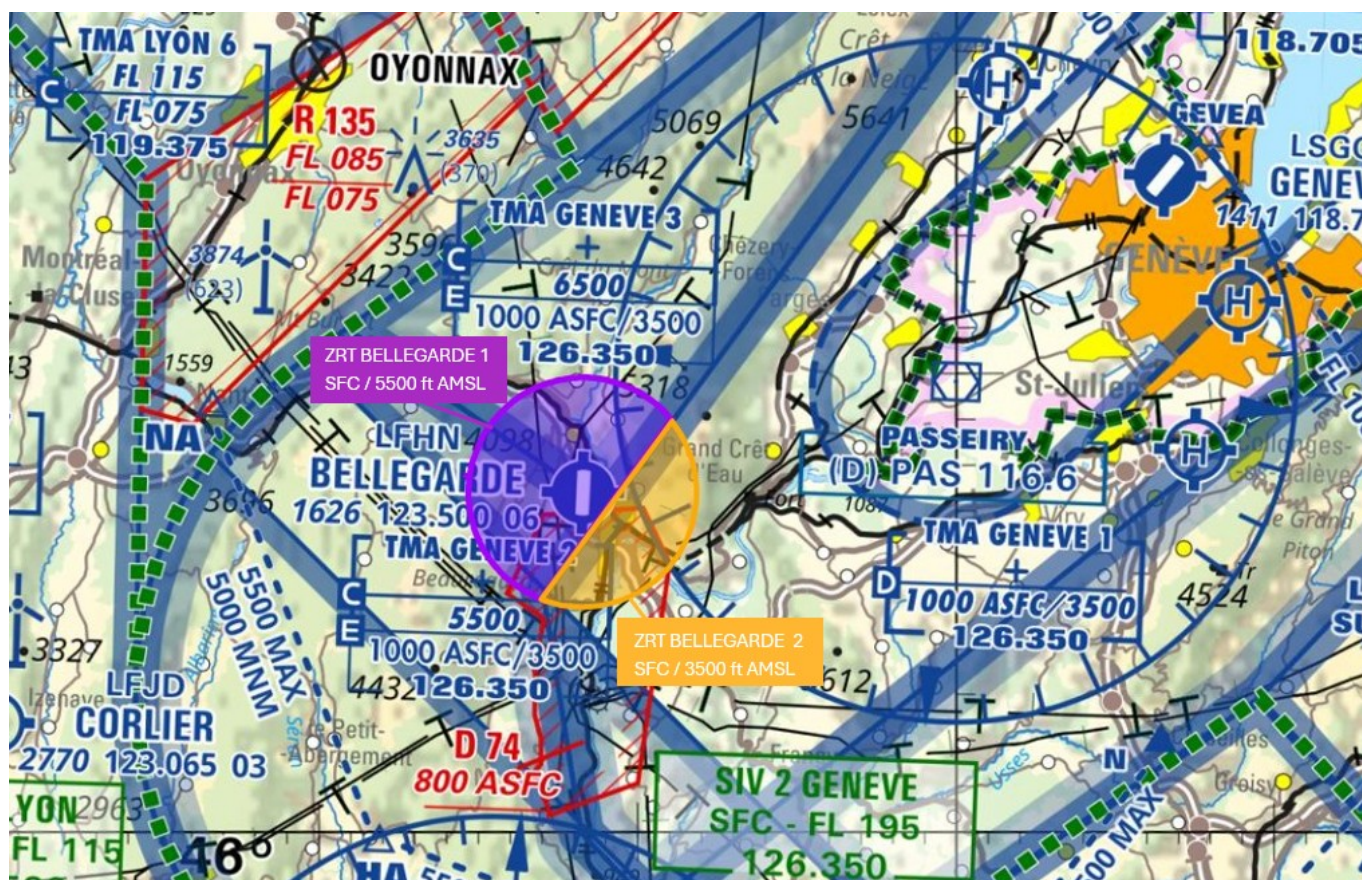


Objet : Création de 2 Zones Réglementées Temporaires (ZRT) «BELLEGARDE 1» et «BELLEGARDE 2» dans le cadre d'une manifestation aérienne à Bellegarde Vouvray Aérodrome (01)

En vigueur : Du samedi 19 septembre au dimanche 20 septembre 2026

Lieux : FIR : MARSEILLE LFMM - AD : BELLEGARDE VOUVRAY LFHN

ZRT BELLEGARDE 1 ET BELLEGARDE 2



Extrait carte 1/500 000 IGN - Edition 2026

ACTIVITÉ

Manifestation aérienne

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

TOUTES LES ZONES

- Du 19 septembre 2026 à 0700 au 20 septembre 2026 à 1800 - Active de 0700 à 1800 chaque jour

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

- BELLEGARDE AA : 123,500 MHz

GESTIONNAIRES

Directeur des vols

STATUT

Les Zones Réglementées Temporaires (ZRT) se substituent aux portions des espaces aériens et de la zone dangereuse LF-D 74 avec lesquelles elles interfèrent.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION

ZRT BELLEGARDE 1 et 2 :

Contournement obligatoire pendant l'activité réelle à l'exception :

- des aéronefs participant à la manifestation, après accord du directeur des vols;
- des aéronefs autorisés par le directeur des vols après contact radio obligatoire et accord avant pénétration de la ZRT;
- des aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone, après contact téléphonique et accord du directeur des vols.

SERVICES RENDUS

Service d'information de vol et d'alerte rendus par GENEVE INFO.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES**ZRT BELLEGARDE 1****LIMITES LATÉRALES**

46°05'04.45"N, 005°46'59.18"E
 arc horaire de 2.5 NM de rayon centré sur
 46°07'24.00"N, 005°48'18.00"E
 46°08'57.00"N, 005°51'07.00"E
 46°05'04.45"N, 005°46'59.18"E

LIMITES VERTICALES

SFC / 5500 ft AMSL

ZRT BELLEGARDE 2**LIMITES LATÉRALES**

46°08'57.00"N, 005°51'07.00"E
 arc horaire de 2.5 NM de rayon centré sur
 46°07'24.00"N, 005°48'18.00"E
 46°05'04.45"N, 005°46'59.18"E
 46°08'57.00"N, 005°51'07.00"E

LIMITES VERTICALES

SFC / 3500 ft AMSL

ORGANISMES A CONTACTER

Directeur des vols : 07 81 49 53 55

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Pendant l'activité des ZRT, les activités AEM N°9628 LANCRANS, N°9758-1, 9758-2 Valserhône1 et 2 et l'activité Voltige 6807 BELLEGARDE VOUVRAY sont suspendues.